

AVIS AU PUBLIC

Concerne : Règlement-taxe relatif à la taxe pour équipements collectifs

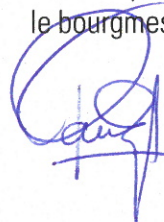
Conformément aux dispositions de l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public qu'en date du 3 juin 2024, le conseil communal a arrêté un **règlement-taxe communal relatif à la taxe pour équipements collectifs**.

Ledit règlement-taxe a été approuvé par arrêté Grand-Ducal du 25 octobre 2024.

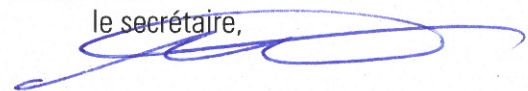
Le texte intégral du règlement est à la disposition du public au secrétariat communal, où il peut être consulté et/ou en être pris copie sans déplacement pendant les heures d'ouverture habituelles.

Grosbous, le 7 novembre 2024

pour le collège des bourgmestre et échevins,
le bourgmestre,



le secrétaire,



Date de l'affichage : 8 novembre 2024